



Montataire
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE

Direction du lien social, du sport et de l'éducation

Pôle social - Service Espace Huberte d'Hoker

KE/FE/NLG - décision n° 2022-69

Animation musicale soirée du réveillon solidaire du 31 décembre 2022

Fait à Montataire, le 8 Décembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

Animation musicale soirée « Réveillon solidaire » 31 décembre 2022

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Vus l'article R.2122-8 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 permettant le recours à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence si la valeur des besoins est estimée à moins de 25.000 € HT et le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif à l'augmentation du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40.000 € HT,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 24 Octobre 2022,

Considérant que la Ville de Montataire organise un « Réveillon solidaire » pour les montatairiens le 31 Décembre 2022 qui se déroulera à l'espace des rencontres de 21h à 4h du matin,

DÉCIDE

Article 1 : de faire appel au prestataire dénommé « **société DJ Animation** » pour l'animation musicale du réveillon le 31 Décembre 2022 de 20h30 à 4 h 00 du matin.

Article 2 : le montant de la prestation s'élève à **850 € TTC**. Le règlement s'effectuera par mandat administratif, sur présentation d'une facture. La Ville de Montataire prendra en charge les frais de restauration.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame le Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge de la jeunesse, citoyenneté et culture,

Le Maire,
Conseiller départemental
de l'Oise,



Jean-Pierre Bosino